

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION D'EXPOSITION « ALICE AU PAYS DES MERVEILLES, ILLUSTRÉ PAR ISABELLE SIMLER »

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt culturel et patrimonial de présenter au public l'exposition intitulée « *Alice au pays des merveilles, illustré par Isabelle Simler* », au Musée Alfred-Canel, du 27 juin au 30 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les conditions artistiques, financières et matérielles de cette exposition ;

Le Maire décide

Article 1

D'approuver les termes de la convention d'exposition à conclure entre la Ville de Pont-Audemer, représentée par Monsieur Alexis Darmois, maire, Madame Isabelle Simler, autrice-illustratrice, et les Éditions Courtes et Longues, concernant la présentation de l'exposition « Alice au pays des merveilles, illustré par Isabelle Simler » au Musée Alfred-Canel.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3

De préciser que les dépenses correspondantes, comprenant notamment les rémunérations, droits de monstration, frais de location, frais de déplacement et frais techniques prévus par la convention, seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

Le montant s'élève à 7 937,29 € TTC, selon les conditions précisées dans la convention.

Article 4

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire, publiée et, le cas échéant, transmise au représentant de l'État conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Pont-Audemer, le 26 août 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

